Commune d'Amay – Conseil commun Commune / CPAS

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Présents :
Mme Renata GAVA, Présidente;
M. Samuel MOINY, Bourgmestre;
M. Stéphane DAROT, Mme Janine DAVIGNON, M. Lionel DE MARCO, M. Jean-Louis MATAGNE, Échevins;
Mme Amandine FRAITURE, Présidente du CPAS;
Mme Stéphanie CAPRASSE, M. Jean-Michel JAVAUX, Mme Catherine DELHEZ, M. Luc HUBERTY, Mme Elsa VALDES, Mme Cécile GUIOT, M. Etienne MINETTE, Mme Christine LENAERTS, M Georges JESPERS, Mme Valérie GRAINDORGE, M. Pierre ETIENNE, M. Werner VANDERVORST, Mme Isabelle GUISSET, Conseillers;
Mme Anne BORGHS, Directrice Générale;
Excusés :
Mme Vinciane SOHET, Échevine;
M. Benoît TILMAN, M. Marc DELIZÉE, Conseillers;

Présents pour le CPAS :

Mme A. Fraiture, Présidente du CPAS; Mmes et MM. Vanbrabant M., Hardy Ch., Iliaens F., Content P., Englebert E, Conseillers de l'action sociale

La séance est ouverte à 20 heures 00

SÉANCE PUBLIQUE :

1. Rapport Synergies CPAS - Commune - 2025

Mme Fraiture présente les synergies.

Mme Content fait part de son ressenti en tant que nouvelle conseillère CPAS. Le travail est gratifiant mais nécessite une prise de responsabilité. Elle se réjouit du nouveau bâtiment. Elle précise que le mandat est gratifiant.

M. Englebert rappelle que les synergies sont une continuité, mais concernent aussi l'humain.

Avec la nouvelle mandature est aussi arrivée la DPS (Déclaration de politique Sociale) qui est la continuité de la mandature précédente.

Le futur s'annonce compliqué. Tous les CPAS vont souffrir. Le recours aux articles 60 sera à privilégier.

Le groupe Osons Ensemble apporte son soutien au CPAS (personnel, mandataires, présidente).

LE CONSEIL,

Vu l'ODD 16 - Institutions efficaces;

Vu l'article 26 bis de la loi organique des CPAS;

Vu la concertation CPAS - Commune du 18/11/25;

À l'unanimité,

DÉCIDE :

De prendre connaissance du rapport relatif aux synergies CPAS - Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Ainsi délibéré le 11 décembre 2025.

Par le Conseil communal,

La Directrice Générale, Le Bourgmestre,

Anne BORGHS Samuel MOINY

Par le Conseil de l'Action sociale,

Le Directeur Général du CPAS, La Présidente du CPAS,

Stéphane RIGA Amandine FRAITURE